

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 514 Voeu relatif aux nombreuses malfaçons subies dans les immeubles du « programme Icade » boulevard MacDonald et rue Césaria Evora

Le Conseil de Paris,

Considérant que depuis leur livraison en 2015, les immeubles situés entre le 177 et le 215 bd Macdonald et 54 à 92 rue Césaria Evora présentent un très grand nombre de malfaçons, engendrant de nombreux troubles de jouissance pour les habitant-e-s,

Considérant que ce programme immobilier comporte une très grande part de logement sociaux, gérés par les bailleurs Paris Habitat, RIVP, I3F, CDC-Habitat social et RLF, dont certains ont engagé des procédures de contentieux,

Considérant les dysfonctionnements graves révélés par les audits, en terme de raccordement des colonnes d'eau, de canalisation sous-dimensionnées, de malfaçons diverses nécessitant des désembouages fréquents et occasionnant une pression d'eau insuffisante aux étages élevés,

Considérant les très nombreuses alertes lancées par les locataires de ces immeubles concernant les dégâts des eaux à répétition des parkings, parties communes et appartements, des coupures d'eau de plusieurs jours, des difficultés d'accès à l'eau chaude (plusieurs litres d'eau froide dépensés avant que l'eau ne soit chaude), des coupures de chauffage pendant plusieurs semaines en plein hiver,

Considérant, dans les immeubles sis 193 et 199 boulevard Macdonald gérés par CDC – Habitat, malgré tous les dommages subis depuis quatre ans et les récentes inondations du 22 novembre, l'absence totale d'indemnisation (hormis l'annulation logique des charges de chauffage) mise en place par le bailleur, qui au contraire a informé les locataires d'une augmentation des loyers,

Considérant que toute location implique le droit à un logement digne, ce qui suppose notamment un toit étanche, un accès à l'eau et au chauffage,

Considérant le profond sentiment d'abandon de ces locataires, réduits à exprimer leur détresse sur les réseaux sociaux et dans les médias faute d'écoute et de réponses de la part de leur bailleur,

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris affirme son plein et entier soutien aux occupants de ces immeubles, et en particulier aux locataires des logements sociaux concernés
- La Ville de Paris soutienne la demande d'indemnisation dans les plus brefs délais des locataires vis à vis de l'ensemble des bailleurs sociaux concernés ainsi que l'accélération des procédures d'aide aux sinistrés,
- La Ville de Paris envisage avec les bailleurs les possibilités de lancement d'une procédure judiciaire envers le promoteur immobilier Icade, et si nécessaire envers ses sous-traitants tel Vinci Construction.